

tre, sir Robert Borden, appela au Sénat son ami et son collègue au Barreau de la Nouvelle-Ecosse.

Nous avons bientôt reconnu en lui cette capacité de pénétrer un texte légal qui l'avait mis en vedette au Barreau. Il énonçait librement et avec facilité son opinion sur des questions légales complexes, sur l'interprétation des statuts et sur les projets de loi soumis à cette Chambre ou aux comités. Tous ceux qui lui prêtaient leur attention comprenaient clairement ses logiques énoncés. Il était juste, et il avait la qualité que possède aussi son successeur (l'honorable M. Willoughby) de ne pas s'emporter dans le débat. Il pénétrait jusqu'à la racine des questions qui lui étaient soumises, il les étudiait dans leur rapport avec l'intérêt du pays et il travaillait constamment pour modifier et amender les projets de loi qui nous venaient de l'autre Chambre.

Le sénateur Ross était l'un de nos plus estimables collègues. Nous ressentons tous la perte que vient de subir le Sénat par sa disparition soudaine et sa mémoire aimée vivra longtemps parmi nous.

Nous avons perdu, il y a quelques mois, notre collègue de Brockville, le sénateur Webster. Adonné autrefois à l'industrie laitière, il s'intéressait à tout ce qui y touchait. C'était un exportateur. Il connaissait à fond les questions complexes qui se rapportaient à cette industrie et au problème du transport. Il était au courant de tous les mouvements de l'industrie laitière dans le monde entier et si une question s'y rattachant de près ou de loin nous était soumise, toujours il nous permettait de tirer avantage de son expérience. C'était un enthousiaste, un optimiste dans l'avenir agricole du Canada et nous avons toujours écouté avec plaisir les renseignements qu'il donnait au Sénat.

Je suis convaincu que j'exprimerai les sentiments de nous tous en offrant aux familles du sénateur Ross et du sénateur Webster nos plus cordiales sympathies.

L'honorable W.-B. WILLOUGHBY: Honorables messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots à ce que vient de dire l'honorable chef ministériel au sujet des deux bien-aimés collègues que la mort nous a enlevés. C'est au comité des divorces, dont il était le président, que j'ai eu d'abord des relations avec le sénateur Ross, et nous avons siégé longtemps ensemble sur ce comité. Il y démontra bientôt son esprit de légiste. Il s'intéressait spécialement à l'aspect légal des causes soumises. Je ne veux pas dire que les autres aspects de ces causes ne l'intéressaient pas; il y donnait toute l'attention voulue pour que justice soit obtenue, mais toutes les questions légales capti-

vaient plus spécialement son intérêt. Jusqu'à cette dernière année, il prenait plaisir à causer de temps à autre avec moi des questions légales soulevées au comité des divorces.

L'honorable chef ministériel a donné un bref aperçu de l'histoire du sénateur Ross, mais j'en connais un chapitre généralement peu connu. J'émigrai vers l'Ouest vers la fin du siècle dernier, alors que les villes de cette région n'étaient pas aussi populeuses qu'elles le sont aujourd'hui. On m'apprit qu'un jeune avocat était venu de l'Est à Regina. En ce temps-là, un lieutenant-colonel, mort depuis plusieurs années, rendait les jugements de cour. Dans ces temps primitifs et durant une période assez longue, il n'y avait aucune cour supérieure ni d'autre cour de justice dans les prairies de l'Ouest central et on ne pouvait y trouver de bibliothèque contenant des livres de jurisprudence; il n'y avait qu'un magistrat stipendié. Il était très rare de voir des avocats plaider devant ce stipendiaire qui, ayant reçu une formation toute militaire, souffrait péniblement d'être contredit. Ce jeune avocat, cependant, eut la témérité de lui demander en vertu de quel droit il s'arrogeait le pouvoir de juger sur certaines questions légales se rapportant à la cause qui lui était soumise, et le magistrat se trouva très mortifié de voir que l'on pouvait douter de son droit d'énoncer une proposition qui, selon lui, devait faire loi. Non seulement le jeune et combatif avocat gagna son point au barreau, mais il insista pour que la décision du juge fût appuyée sur des autorités légales et qu'elle ne fût pas une simple déclaration basée sur sa propre opinion. Ce jeune avocat me dit plus tard qu'il vint ensuite exercer sa profession pendant un certain temps à Winnipeg. Il n'était autre que l'honorable sénateur dont nous déplorons la perte. C'était un juriste remarquable. Je crois qu'il excellait surtout comme conseil pour les causes en référé—pas nécessairement devant les cours, mais en donnant des avis—car il était profondément studieux. Ceux qui connaissent ses habitudes savent que dans ses promenades il modelait ses pensées et les élucidait dans son esprit. Toujours son intelligence travaillait très activement.

Il était toujours bienveillant envers tous ses collègues et il se montrait très courtois pour tous ceux qui siégent de l'autre côté de la Chambre. Il n'y aura jamais dans cette Chambre, ou dans une autre, un caractère plus aimable que celui que possédait le sénateur Ross.

Quant au sénateur Webster, je l'ai connu dès mon entrée au Sénat. En 1917, alors que nous tenions nos séances au Musée, il était mon compagnon de chambre, et il le fut jusqu'à notre déménagement dans cet édifice.